

saint-flovier

Huit pompiers promus au grade supérieur

La cérémonie de Sainte-Barbe, samedi 11 décembre, a commencé par la remise de leur insigne à neuf jeunes sapeurs-pompiers. La médaille de l'union échelon or a ensuite été remise à Patrick Baisson, le chef de centre, et à Christophe Marjault, puis la médaille d'honneur avec rosette à Francis Desmée.

Les médailles d'honneur ont ensuite été remises à l'échelon bronze pour Rémi et Mario Blond et Julien Marjault, et la médaille d'honneur avec rosette argent à Patrick Baisson. Ont été promus 1^{re} classe Christopher Deniau, les caporaux Rémi Blond et Julien Marjault, les caporaux-chefs Mario Blond, Yann Prestreau, sergent-chef Michael Barraud, le caporal de 1^{re} classe Francis Desmée et l'adjudant-chef Jean-Louis Bruneau.

Après l'appel aux morts et l'interprétation de *La Marseillaise* par l'Union musicale, la cérémonie s'est poursuivie par les seules allocutions. Le colonel Nicolleau, représentant le Service départemental incendie et secours 37 (Sdis) a remis symboliquement, pour sa brigade,



Le colonel Nicolleau remet au lieutenant Baisson la fourragère tricolore en présence du sous-préfet François.

au chef de centre Patrick Baisson, la fourragère tricolore. Le chef de centre a félicité ses pompiers et remercié la députée pour le vote de la loi Matras, qui améliore les conditions de travail des pompiers. Il annonce que 220 interventions ont été accomplies, contre 180 en 2020, dont 180 pour assistance à personne ou accident, et quatorze incendies et douze divers. Huit interventions ont dû être refusées.

Philippe Berthaud, vice-président de l'Union départementale, a rappelé quelques-unes

des actions réalisées par ce groupement. Le colonel Nicolleau, le maire Francis Baisson, conseillère départementale Geneviève Galland et députée Sophie Métadier ont rendu hommage au dévouement des sapeurs-pompiers.

Le sous-préfet Philippe François a également remercié pour leur engagement lors de la crise sanitaire. Il précise en particulier que la nouvelle loi Matras aggrave les peines pour outrage à sapeurs-pompiers et conforte le régime du volontariat.